

VILLE DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2025

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33	Nombre de conseillers présents : 27	Nombre de votants : 31	Date de la convocation : 5 novembre 2025
--	-------------------------------------	------------------------	--

L'an deux mille vingt-cinq, le dix novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de Lézignan-Corbières s'est assemblé au Palais des fêtes, Avenue Maréchal Foch sous la présidence de M. le Maire, Gérard FORCADA.

Étaient présents :

M. Gérard FORCADA, Mme Christine BÉNET, M. William COMBES, Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ, M. Guy VIVES, Mme Bérengère LECEA, M. Michel MASUYER, Mme Sylvie DANRÉ, M. Alain-Marc GARCIA, Mme Sabrina FITO, M. Dominique JOLIS, M. Bernard FUMET, M. Daniel LARRIGOLE, M. Jean-Paul PUJOL, M. Jean-Claude LAVAUD, Mme Martine JAFFUS, M. Thierry CAUMEIL, M. Didier JULIAN, Mme Virginie JULIAN, M. Freddy NOLOT, M. Rémi PENAVAIRE, M. Thierry DENARD, Mme Valérie FERRET, Mme Mireille SANTINI, Mme Béatrice ARNAUD, Mme Marie-Claude MARTINEZ, M. Denis PROVENT

Étaient absents :

Mme Sylvie FUMET, Mme Sophie BIRKENER, M. Laurent ROUGE, M. Fabrice CASTELEYN, Mme Ginette FERRET-BARRAU, Mme Marion FORATO

Avaient donné mandat :

Mme Sylvie FUMET donne procuration à M. Bernard FUMET, M. Fabrice CASTELEYN donne procuration à M. Gérard FORCADA, Mme Ginette FERRET – BARRAU donne procuration à M. Jean-Paul PUJOL, Mme Marion FORATO donne procuration à M. Rémi PENAVAIRE

QUORUM : 17

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Gérard FORCADA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : VIVES Guy

RAPPORTEUR : Gérard FORCADA

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2313-1,

Vu la délibération n° 2025-051 du 15/04/2025 approuvant le budget PRINCIPAL et les BUDGETS ANNEXES EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT de l'exercice comptable 2025 ;

La décision modificative n°3 reprend des modifications budgétaires sur la décision modificative n°2 qui s'équilibrent à **0,00 €** :

D/R	IF	Gestionnaire	Function	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Mvt	Ubelle	Montant
D	I		01	2318		23	RESS		R	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 000,00
D	I		322	21318	251	21	STA		R	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	-36 000,00

Au global, ces écritures réelles et d'ordre sont équilibrées section par section et en totalité tant en dépenses et en recettes à hauteur de **0,00 €**.

Le tableau synthétique ci-après présente les inscriptions budgétaires concernées par cette décision modificative n°3 2025 :

BUDGET PRINCIPAL	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
INVESTISSEMENT	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00

Dont écritures réelles	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
INVESTISSEMENT	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00

Dont écritures d'ordre	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
INVESTISSEMENT	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits et à des virements de crédits, il est demandé au Conseil municipal :

1/ D'approuver la décision modificative n° 3 du Budget PRINCIPAL pour l'exercice 2025 s'établissant globalement à **0,00 €**.

2/ D'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

**Sur présentation de son rapporteur,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**

Approuve à la majorité par 29 voix pour (de M. Gérard FORCADA, Mme Christine BÉNET, M. William COMBES, Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ, M. Guy VIVES, Mme Bérengère LECEA, M. Michel MASUYER, Mme Sylvie DANRÉ, M. Alain-Marc GARCIA, Mme Sabrina FITO, M. Dominique JOLIS, M. Bernard FUMET, M. Daniel LARRIGOLE, M. Jean-Paul PUJOL, M. Jean-Claude LAVAUD, Mme Sylvie FUMET, Mme Martine JAFFUS, M. Thierry CAUMEIL, M. Didier JULIAN, Mme Virginie JULIAN, M. Freddy NOLOT, M. Thierry DENARD, Mme Valérie FERRET, Mme Mireille SANTINI, M. Fabrice CASTELEYN, Mme Ginette FERRET – BARRAU, Mme Béatrice ARNAUD, Mme Marie-Claude MARTINEZ, M. Denis PROVENT), 2 abstentions (de M. Rémi PENAVAIRE, Mme Marion FORATO)

Et décide :

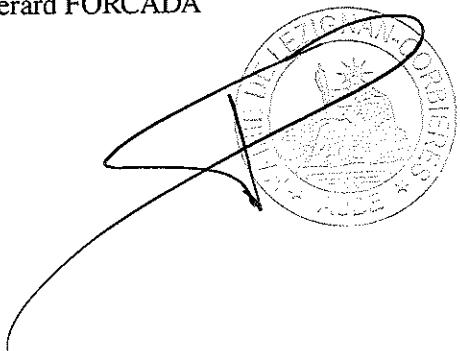
1/ D'approuver la décision modificative n° 3 du Budget PRINCIPAL pour l'exercice 2025 s'établissant globalement à 0,00 €.

2/ D'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que M. le Président,

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire
Gérard FORCADA



Le secrétaire de séance
VIVES Guy

